

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## DEUXIÈME PÉRIODE

### B – Du 1<sup>er</sup> Empire à la monarchie de juillet (1804-1830).

Cette période va connaître de profonds bouleversements politiques en quelques années.

- Le premier empire du 18 mai 1804 au 6 avril 1814,
- La première restauration de la monarchie du 6 avril 1814 au 19 mars 1815,
- Les « cent jours » et la restauration de l'empire du 20 mars au 8 juillet 1815,
- La deuxième restauration de la monarchie du 8 juillet 1815 au 29 juillet 1830.

La Poste ne va pas subir de grandes transformations. Les lettres continuent à être acheminées dans le régime intérieur selon les mêmes procédures que pendant la période révolutionnaire. Les campagnes napoléoniennes vont voir de nouveaux territoires annexés et le retour des franchises postales pour certains hauts dignitaires du régime.

Toutefois, le besoin d'indiquer la date du départ de la lettre du bureau expéditeur va de plus en plus se faire sentir, ce qui va entraîner un essai de taxation dans certains grands bureaux en février 1828 au moyen d'un cachet rectangulaire avec le nom du bureau et la date. La longueur de ce cachet et son manque de lisibilité feront que cette marque sera très rapidement abandonnée.

Il va falloir attendre le 1<sup>er</sup> janvier 1830 pour voir apparaître les nouveaux timbres à date, ancêtres de nos oblitérations actuelles.



Lettre d'Annonay du 14 février 1828 avec la marque d'essai rectangulaire.



Verso du pli ci-contre.  
Cachet apposé à l'arrivée à Paris.  
À partir de 1806, ce cachet fut regravé selon le calendrier Grégorien.

(à suivre)

Quelques exemples:



Lettre en port payé d'Azille avec le timbre à date à doubles fleurons au type 11.



Lettre en port du de Limoux avec le timbre à date à simples fleurons au type 12 frappé en rouge.

\*

Lettre en port payé de Ste-Colombe / l'Hers avec le timbre à date sans fleuron au type 13.

\*



# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## TROISIÈME PÉRIODE

### A – La période de janvier 1849.

Cette courte période va correspondre aux premiers jours d'utilisation des premiers timbres-poste français. Trois valeurs vont être émises début 1849 avec la Cérés, déesse des moissons, comme modèle, mais seul le 20 c. noir est prêt le 1er janvier.

Par contre, le matériel pour annuler les nouveaux timbres n'est pas encore en service et la Direction des Postes va demander aux postiers d'utiliser les tampons présents dans leur bureau pour frapper les timbres-poste en attendant l'arrivée de "losanges grillés", et cela dans le but que le timbre-poste ne puisse pas être réutilisé. Toutefois, les habitudes sont bien ancrées, et une minorité du courrier va être affranchi au départ.

Le grand chamboulement, ça va être les nouveaux tarifs. En effet, à partir du 1er janvier, le montant du port de la lettre ne va plus fonction de la distance entre les deux bureaux, mais uniquement fonction du poids de la lettre. La nouvelle taxe territoriale va être de 20 c pour une lettre jusqu'à 7,5 g, de 40 c pour une lettre de 7,5 à 15 g, de 1 f pour une lettre de 15 à 100 g et de 1 f pour chaque 100 g supplémentaire.

#### 1 - Les lettres non affranchies.

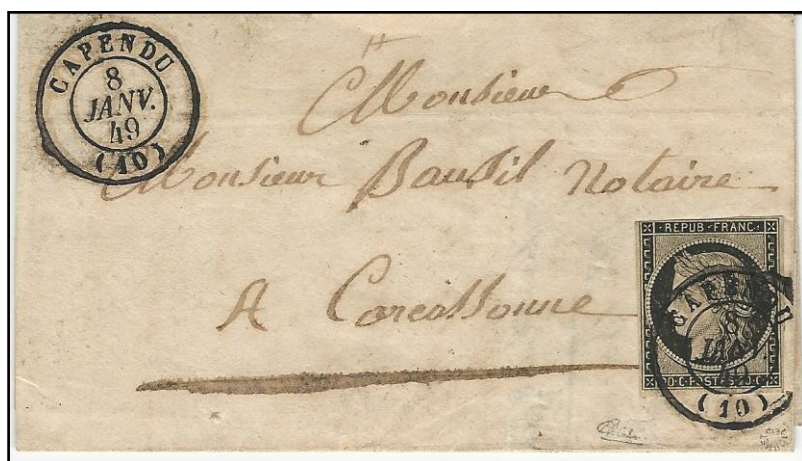
Dès le 1er janvier, les postiers vont avoir en leur possession une marque "2" qui correspond à la nouvelle marque territoriale et qui rappelle la marque à la plume utilisée précédemment par les postiers pour préciser la taxe à faire payer à l'arrivée par le destinataire.



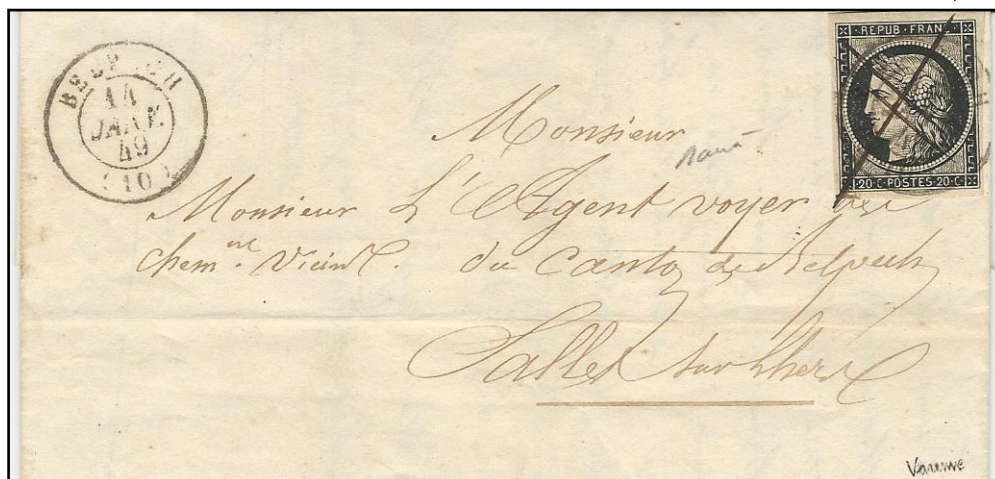
Lettre du  
1er janvier  
1849 avec la  
marque "2" au  
tampon.

## 2 - Les lettres affranchies.

Ce n'est que vers le 18 janvier que les grilles d'oblitération vont arriver dans les bureaux de poste. Voici quelques exemples de lettres envoyées entre le 1er et le 18 janvier 1849 :



- 4 janvier 1849 -  
Annulation  
avec le timbre à date
- 8 janvier 1849 -  
Annulation  
avec le timbre à date
- 14 janvier 1849 -  
Annulation à la plume et  
avec le timbre à date



# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## B –. La période de fin janvier 1849 au 1er janvier 1852.

Le timbre oblitérant "losange grillé" arrive enfin dans les bureaux de poste en fonction de l'éloignement entre le bureau de Direction et la capitale.

Cette marque va servir à annuler les timbres-poste récemment émis à partir du 10 janvier sur Paris et au cour de la seconde quinzaine de janvier en province. Ce "losange grillé" sera remplacé le 1er janvier 1852 par une marque similaire, mais avec un numéro d'ordre correspondant au nom du bureau. Les timbres oblitérants des bureaux de Paris et des ambulants porteront des lettres alphabétiques au lieu des chiffres.

Bien qu'on ait retrouvé aucun texte administratif précisant la couleur à utiliser, cette marque d'annulation est toujours frappée en noir sur les timbres, la couleur bleue et la couleur rouge étant réservée respectivement au service des détaxes et pour l'oblitération par les directions-comptables des timbres-poste faiblement annulés au départ.

### 1 - Les lettres non affranchies.

Pour les lettres non affranchies, les postiers vont recevoir un timbre de taxe en creux avec le chiffre "25" pour une lettre simple jusqu'à 7,5 g à apposer sur le devant de la lettre pour indiquer la taxe à faire payer par le destinataire.



Lettre du  
21 août 1850  
avec le timbre  
de taxe "25"  
double trait.

## 2 - Les lettres affranchies.

Apposition du "losange grillé" sur le timbre-poste pour annulation.



Lettre du 4 août de Castelnau-d'Aud pour Montpellier affranchie avec une paire de 20 c "Cérès" noir imprimé sur papier chamois, annulée par le "losange grillé".  
Tarif du 1er janvier 1849 à 40 c pour une lettre de 7,5 g à 15 g de bureau à bureau.



Lettre du 25 juillet 1850 de Narbonne pour Montpellier affranchie avec un 25 c. "Cérès" bleu bord de feuille annulé par le "losange grillé" du bureau de direction.  
Tarif du 1er juillet 1850 à 25 c pour une lettre jusqu'à 7,5 g de bureau à bureau.

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## C –. La période du 1er janvier 1852 à fin 1862 (suite).

Pendant la période de l'utilisation du losange "petits chiffres", deux cas particuliers peuvent se présenter. Le premier cas est bien plus rare que le second.

1) Voici une lettre affranchie au tarif du port local, expédiée d'Espezel à destination de Belcaire. Les deux communes sont situées sur le plateau de Sault, mais dans la même circonscription postale de Quillan. Cette lettre étant datée du 8 février 1853 de la main de l'expéditeur, le tarif à 10 c. correspond bien au tarif pour une même circonscription postale.

À cette saison, le pays de Sault est couvert de neige. Si on regarde la carte ci-jointe, les deux communes d'Espezel et de Belcaire sont très proche l'une de l'autre, situées sur le même trajet du facteur, tandis que le bureau de Direction de Quillan dont dépendent ces deux bureaux est très éloigné.

Le postier n'a certainement pas reçu le timbre à date à couronne perlée réservé aux bureaux de Distribution. Il annule le timbre avec le losange "petits chiffres" n° 1199 d'Espezel et, comme le facteur va porter la lettre directement à Belcaire, il appose sa cursive comme marque de départ à côté du timbre. La lettre a été barrée à l'encre noire de deux traits en diagonale pour signifier que celle-ci est déjà affranchie.



# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## C –. La période du 1er janvier 1852 à fin 1862 (suite).

Pendant la période de l'utilisation du losange "petits chiffres", deux cas particuliers peuvent se présenter. Le premier cas est bien plus rare que le second.

1) Voici une lettre affranchie au tarif du port local, expédiée d'Espezel à destination de Belcaire. Les deux communes sont situées sur le plateau de Sault, mais dans la même circonscription postale de Quillan. Cette lettre étant datée du 8 février 1853 de la main de l'expéditeur, le tarif à 10 c. correspond bien au tarif pour une même circonscription postale.

À cette saison, le pays de Sault est couvert de neige. Si on regarde la carte ci-jointe, les deux communes d'Espezel et de Belcaire sont très proche l'une de l'autre, situées sur le même trajet du facteur, tandis que le bureau de Direction de Quillan dont dépendent ces deux bureaux est très éloigné.

Le postier n'a certainement pas reçu le timbre à date à couronne perlée réservé aux bureaux de Distribution. Il annule le timbre avec le losange "petits chiffres" n° 1199 d'Espezel et, comme le facteur va porter la lettre directement à Belcaire, il appose sa cursive comme marque de départ à côté du timbre. La lettre a été barrée à l'encre noire de deux traits en diagonale pour signifier que celle-ci est déjà affranchie.



# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## D –. La période du 1er janvier 1863 au 31 mars 1876.

Le losange "petits chiffres" étant considéré comme peu lisible, ce dernier a été remplacé le 1er janvier 1863 par le losange "gros chiffres". L'Administration des Postes en profita pour rajouter les bureaux de postes récemment créés à cette nouvelle liste, ce qui eut pour conséquence que, pour un même bureau, le numéro de l'ancien losange "petits chiffres" et celui du nouveau losange "gros chiffres" ne sont pas identiques.

En fait, bien que l'apposition du losange "gros chiffres" soit obligatoire au 1er janvier 1863, c'est la date d'arrivée au bureau du "Bulletin Officiel" précisant le nouveau mode d'annulation des timbres qui va entraîner l'utilisation du losange "gros chiffres". On rencontre donc ce dernier sur des lettres datées de décembre 1862.

La numérotation va être la suivante:

De 1 (Abbeville 76) à 4361 (Zivaco 19) : Bureaux de Métropole.

De 5000 (Aboukir - Algérie) à 5103 (Varna - Turquie) : Bureaux d'Algérie ou de l'étranger.

De 4362 (St Just-Hte-Vienne 81) à 4999 (Eclaron 30) : Bureaux supplémentaires de Métropole.

De 6000 (Fabrezan - 10) à 6449 (Moussey 82) : Bureaux supplémentaires de Métropole.

De 5104 (Shang-Haï - Chine) à 5172 (Bir-Rabalou - Algérie) : Bureaux d'Algérie ou de l'étranger.

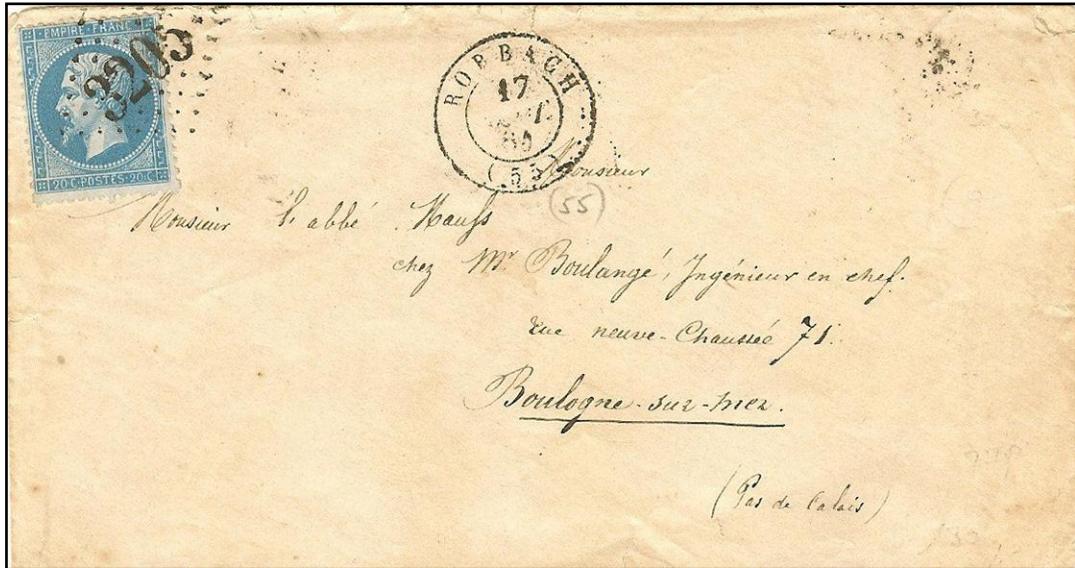
Cette nouvelle marque doit être apposée réglementairement à l'encre noire. Elle ne sera utilisée bien entendu que sur les lettres préalablement affranchies avec des timbres-poste.



Lettre de Fabrezan avec le losange "gros chiffres" n° 6000.

Après la fin des hostilités avec la Prusse en 1871, nous avons cédé l'Alsace et la Lorraine au pays vainqueur. En conséquence, les losanges "gros chiffres" attribués avant la guerre aux bureaux de ces deux régions ne furent plus utilisés. Ils furent donc attribués aux bureaux récemment créés. Ces losanges furent dénommés "**Transferts d'Alsace-Lorraine**".

C'est le cas de Rorbach (Lorraine) et Raissac d'Aude (Aude).



Lettre de Rorbach avec le "gros chiffres" n° 3205 utilisé en 1865 avant le début des hostilités.  
Tarif à 20 c. du 1er juillet 1854 pour une lettre jusqu'à 20 grammes de bureau à bureau.



Lettre de Raissac d'Aude - Section de Villedaigne avec le "gros chiffres"  
n° 3205 utilisé en 1875 après la fin de la guerre.  
Tarif à 25 c. du 1er septembre 1871 pour une lettre jusqu'à 20 g. de bureau à bureau.

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

## LE LOSANGE "PETIT CHIFFRE DU GROS CHIFFRE"

À partir de janvier 1863, les timbres sont annulés au moyen du losange "gros chiffre" et la numérotation suit l'ordre alphabétique des bureaux de poste de Direction et de Distribution de la Métropole.

On rencontre parfois des lettres dont les timbres sont annulés par un losange "petit chiffre" au lieu du losange "gros chiffre" réglementaire. Lorsque le losange "gros chiffre" a été mis en service en janvier 1863, La Poste fit parvenir à certains bureaux de Direction le losange "petit chiffre" qui était en réserve et qui correspondait à leur nouveau numéro, dans le but d'être utilisé comme marque supplémentaire de départ pour les périodes où le volume du courrier risque d'être important. Ce losange "petit chiffre du gros chiffre" est inconnu dans certains bureaux, et parfois connu à quelques exemplaires.

C'est bien entendu l'arrivée du losange "petit chiffre du gros chiffre" et du Bulletin Officiel de La Poste au bureau de Direction qui fait que celui-ci peut avoir utilisé ce procédé d'annulation du timbre avant le 1er janvier 1863. C'est le cas du bureau de Carcassonne.



**.27 décembre 1862.** Utilisation précoce du losange "petit chiffre du gros chiffre" n° 732 par le bureau de Direction de Carcassonne sur lettre pour Bordeaux affranchie avec un 25 c. Empire .



affranchie avec deux timbres Empire dentelés, frappés du losange "petit chiffre du gros chiffre" n°2610 du bureau de Direction de Narbonne.

Tarif du 1er juillet 1854 et du 1er août 1856. La taxe de 10 c. correspond à l'envoi d'un imprimé de 50 à 100 g. sous bande et les 20 c. à la recommandation de l'envoi.

\*



23 février 1872. Lettre du bureau de Direction de Cennes-Monestiés pour Carcassonne affranchie avec un 25 c. Cérés frappé du "petit chiffre du gros chiffre" n°806,

Tarif du 1er septembre 1871 pour une lettre jusqu'à 10 g. de bureau à bureau.

(à suivre)